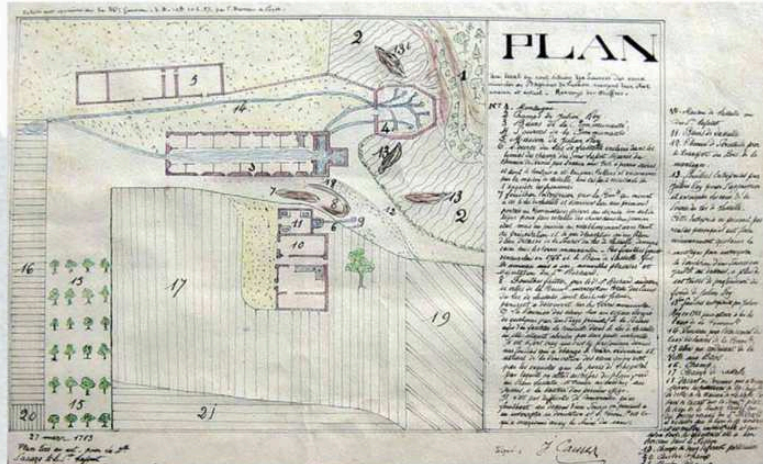


Histoire des Thermes de Bagnères-de-Luchon

*Balneum Lixonense post Neapolitense primum**

Les thermes au Siècle des Lumières

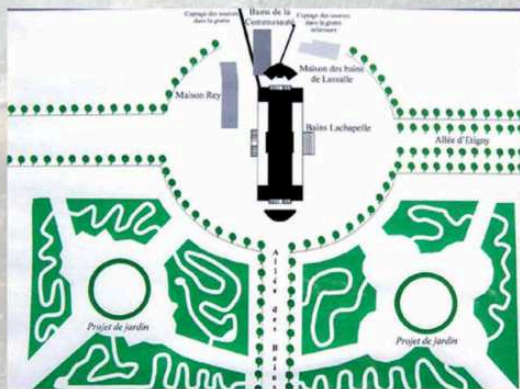
Les sources appartenaient à plusieurs propriétaires qui développèrent leurs propres bains. La municipalité de Bagnères-de-Luchon ne possédait qu'un lot de terres (n° 3 et 4 sur plan). Elle édifia, au début du XVIIIème siècle, les Bains de la Communauté puis l'hôpital thermal. Les bains se composaient au début d'un grand bassin de 8 m par 3 m sans toiture, entouré de murs.



Plan des bains et sources de Bagnères-de-Luchon le 27 mars 1783. (Musée du Pays de Luchon).

On laissait l'eau se refroidir durant la nuit. Le lendemain, si l'eau était encore trop chaude, elle était battue au moyen de lattes de bois.

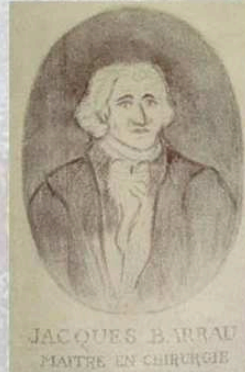
Dans les années 1754, Jacques Barrau installa neuf baignoires biplaces à couvercle. En 1756, on coiffa l'ensemble d'une toiture.



Plan des bains Lachapelle, Lassalle, Rey et de la Communauté. (Plan C. Thomas)

Cette complexité des bains, des sources et des servitudes aux multiples propriétaires est mise en évidence sur le plan ci-dessus. Cette promiscuité devient alors sources de conflits multiples entre les propriétaires Rey, Lafont-Lassalle et entre les propriétaires et la communauté.

L'eau provenait de la grotte artificielle soigneusement fermée. L'acheminement s'effectuait par des conduits de bois. Pour que la température du bain soit agréable, la piscine était vidée tous les soirs avant d'être à nouveau remplie.



L'hôpital thermal était à proximité de la piscine. Il comprenait 22 cellules de 2,66 m de long sur 2,10 m de large. 20 pièces étaient aménagées en chambres à deux lits, soit 40 couchages. Deux autres pièces servaient de cuisine et comportaient deux lits. Cet hôpital, au confort très relatif, accueillait les pauvres qui, pour trois sols par jour, disposaient d'une « chambre double », avec bois de lit, bains et bois nécessaire au chauffage. Cet hôpital a subsisté jusqu'en 1784. Il est alors remplacé par l'établissement de Lachapelle.

Les bains Lassalle, du nom de leur propriétaire Lafont Lassalle, se situaient à l'ouest des Bains de la Communauté. Antérieurs à ceux-ci, ils les concurrençaient et c'est la raison pour laquelle ils furent rachetés, non sans mal, par la Communauté, en 1787.

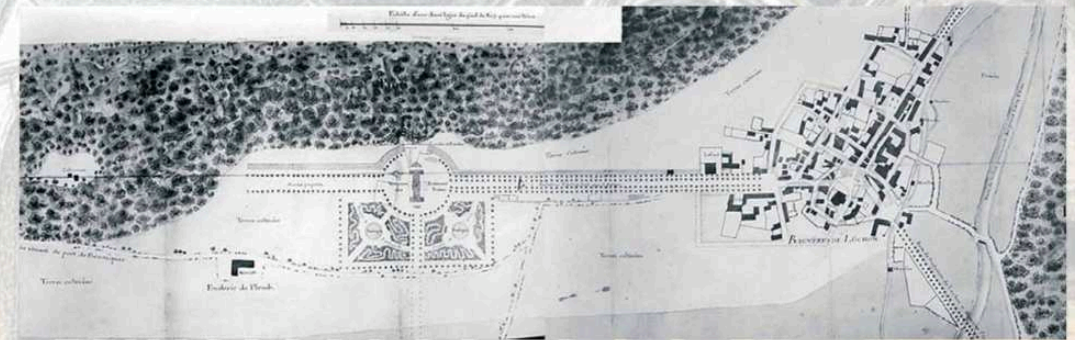


Portrait d'Antoine Maigret baron d'Étigny. (Musée du Pays de Luchon)

Antoine Maigret de Serilly, baron d'Étigny et de Thiel, comte de Chapelaine (1720-1768), conseiller au parlement de Paris, est nommé, à l'âge de 31 ans, intendant de la généralité d'Auch et de Pau, appelée plus tard généralité de Gascogne. Le Baron d'Étigny joua un rôle considérable dans le développement de la Gascogne et l'essor des cités thermales. Outre de multiples bâtiments et ouvrages d'arts, d'Étigny rendit carrossables les anciennes voies de communication, gage de développement.

Le nouvel intendant initiait une nouvelle ère de croissance pour Bagnères-de-Luchon et ses bains. Il fit d'abord réaménager les Bains de la Communauté. Des murs sont élevés autour de la piscine et un toit couvre l'ensemble. Au bain commun, il substitue neuf auges de bois, à deux places, parfois séparées de planches. En 1761 il organise un service médical complet avec un chirurgien, un médecin et un apothicaire, chargés de veiller aux soins et à l'hygiène des curistes.

Le tournant de la cité thermale se situe en 1762, date à laquelle d'Étigny convainc le maréchal-duc de Richelieu, gouverneur de Guyenne, de choisir les eaux de Bagnères-de-Luchon pour le traitement que son médecin lui avait ordonné. Il réquisitionna pour cela les Bains Lassalle, plus présentables. Ces derniers furent aménagés et une auge réservée au gouverneur. À cette occasion, d'Étigny fit exécuter des fouilles en présence du duc, dévoilant des autels votifs. Le duc de Richelieu, séduit, obtint du roi des subsides qui permirent à d'Étigny de développer la cité et les bains de Bagnères-de-Luchon. Dès lors, non seulement la voie antique qui reliait Montréjeau à Bagnères-de-Luchon, fut aménagée, mais cette dernière fut reliée par un chemin carrossable empruntant les cols à l'autre Bagnères, celle de Bigorre.



Plan de la communauté de Bagnères-de-Luchon en 1785. (Collection B. de Gorsse)

La ville de Bagnères-de-Luchon étant destinée à s'accroître, d'Étigny décida de tracer à travers champs une nouvelle artère, longue de 560 m, qui relierait le « clôt-fort » (vieux bourg), au confluent de l'One et de la Pique, aux bains, situés au pied de la montagne. Cette initiative allait modifier considérablement l'urbanisation de la ville. Pour autant, les propriétaires des champs concernés ne voulurent rien entendre et des échauffourées éclatèrent durant les travaux. Les quatre rangées de tilleuls qui longeaient ce qu'on appelait alors la nouvelle « allée des Bains » furent maintes fois arrachées, et il fallut recourir à un régiment de dragons pour assurer le calme. Cette allée des Bains deviendra plus tard « allées d'Étigny ».

*Les bains de Luchon sont les premiers après ceux de Naples.

